

Mémorial acte : De l'ingérence au grotesque

ÉCRIT PAR PE.PICORD@LCG.GP

9 avril 2021

La tempête qui secoue le Mémorial acte (Macte) n'est pas qu'une controverse entre la directrice et le président du conseil d'administration qui se serait envenimée. Les détracteurs de Laurella Rinçon lui reprochent son inflexibilité. On peut l'entendre. Sauf que le fond du problème n'est pas là. Cette affaire met la loupe sur la propension de certains élus et de ceux qui les entourent à se comporter en maîtres et seigneurs, dès lors qu'ils ont une once de pouvoir.

Or, dans le cadre d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC), ils n'en ont pas vraiment. Soit ils n'ont jamais lu la loi qui a créé en 2002 les EPCC, soit aveuglés par leur magnificence, ils font semblant de ne pas connaître les limites que leur impose le statut de ces établissements. Le rapport publié en 2010 par l'inspection générale des affaires culturelles à propos des EPCC pose d'emblée les bases de la gouvernance : « Le législateur et avec lui le gouvernement ont clairement voulu que le pouvoir d'impulsion et d'exécution appartienne au directeur. Il n'est laissé au président du CA que des fonctions résiduelles un peu plus importantes dans le cas d'un établissement public administratif que dans le cas d'un établissement public industriel et commercial ».

Lorsque les membres du cabinet de la Région convoquent Laurella Rinçon à des réunions pour lui mettre la pression, afin qu'elle attribue un bureau au président du conseil d'administration, on sort du cadre réglementaire. Lorsqu'il est demandé à la directrice d'embaucher un membre du cabinet de Région en tant que directeur général adjoint avec une fiche de poste identique à celle du directeur général, on franchit un pas de plus vers le grotesque.

Des membres du cabinet de la Région se sont imposés à des conseils d'administration du Macte. Pourraient-ils expliquer à quel titre ? L'un d'entre eux a réussi à faire annuler le vote d'une délibération. Or encore moins que le président du conseil d'administration, la collectivité régionale ne peut exercer une quelconque tutelle sur la directrice du Macte. Le cabinet du président de Région a considéré le Macte comme un appendice croupion. Malheureusement, cette affaire dépasse de loin notre microcosme politico-mondain. Elle pourrait affecter l'image internationale d'un établissement qui commençait à se créer une identité.